

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DU
TRAVAIL

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PU
BLIQUE

DU 2 AOUT 1976
DECRET N° 78/531 MJT.DCEPT.DFP.6/6. - *Alu*
Portant révision de la situation admi-
nistrative de Messieurs MOUSSANZAMBI
DAVID et MOKELEBA DAMASE, Professeurs
de Lycée Stagiaires.-

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

VISAS :

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;
Vu la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires de cadres de la République du Congo ;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République du
Congo ;
Vu le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3.2.62 por-
tant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n° 4-165 du 22.5.64 du 22 Mai 1964 fixant statut
commun des cadres de l'Enseignement ;
Vu le décret n° 67-50 du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements (notamment en son article 1er - 2°) ;
Vu le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 6.7.62 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu l'Acte 001/PCT.CMP du 3.4.77 structurant le Comité Mi-
litaire du Parti et nommant le Deuxième Vice-Président du Comité
Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre
du Plan ;
Vu le décret n° 77-165 du 5.4.77 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 74-122/MT du 19.3.74 portant reclassement
et nomination de Monsieur MOUSSANZAMBI David, Instituteur-Adjoint
Stagiaire ;
Vu le décret n° 74-289/MT du 26.7.74 portant reclassement
et nomination de Monsieur MOKELEBA Damase, Instituteur-Adjoint
Stagiaire ;
Vu l'arrêté n° 6114/MEPS.DAAF du 15.9.76 portant titulari-
sation de Messieurs MOUSSANZAMBI David et MOKELEBA Damase, Institu-
teurs-Adjoints Stagiaires ;
Vu l'arrêté n° 6116/MEPS.DAAF du 15.9.76 portant promotion
de Messieurs MOUSSANZAMBI David et MOKELEBA Damase, Instituteurs-
Adjoints de 1° échelon de la catégorie C hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement) au titre de l'année 1973 ;
Vu la lettre n° 1527/DAAF du 22.10.76 ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - La situation administrative de Messieurs MOUSSANZAMBI
David et MOKELEBA Damase, Professeurs de Lycée Stagiaires des cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement)
en service à Brazzaville, est révisée selon le tableau ci-après :

.../...

Monsieur BOUSSANZAMBI David (En service à Brazzaville)

----- ANCIENNE SITUATION ----- | ----- NOUVELLE SITUATION -----

Catégorie C, Hiérarchie I
Intégré et nommé, Instituteur-Ad-
joint stagiaire, indice 359 du
1.10.66

Catégorie C, Hiérarchie I
-Promu Instituteur Adjoint 3° échelon,
indice 430 pour compter du 20.6.73; Acc=
8 mois, 19 jours;

Catégorie A, Hiérarchie II
Titulaire du CAP de CEG est reclas-
sé et nommé Professeur de CEG sta-
giaire indice 600 pour compter du
8.10.73

Catégorie A, Hiérarchie II
titulaire du CAP de CEG est reclassé et
nommé Professeur de CEG 1° échelon, indice
660 pour compter du 8.10.73;

Catégorie A, Hiérarchie I
ayant suivi un stage au Canada, est
reclassé et nommé Professeur de Lycée
stagiaire, indice 740 pour compter
du 8.10.73.

Catégorie A, Hiérarchie I
ayant suivi un stage au Canada est re-
classé et nommé Professeur Certifié
1° échelon, indice 780 pour compter du
8.10.73;

Catégorie C, hiérarchie I
titularisé et nommé Instituteur
adjoint 1° échelon, indice 380
pour compter du 20.6.73 Acc=2 ans
8 mois, 29 jours.

-Promu au 2° échelon, indice 410
pour compter du 20.6.73; Acc=2ans;
8 mois; 19 jours.

-Promu au 3° échelon, indice 430
pour compter du 20.6.73 Acc=8 mois
19 jours;

Monsieur MOKELEBA DAMASE (en service à Brazzaville)

Catégorie C, Hiérarchie I
intégré et nommé Instituteur-Ad-
joint stagiaire, indice 350 pour
compter du 22.5.64

Catégorie C, Hiérarchie I
Promu Instituteur-Adjoint de 6° échelon,
indice 540 pour compter du 1.10.73, Acc=
10 mois, 13 jours;

Catégorie A, Hiérarchie I
Titulaire du Diplôme de Psycholo-
gie et de Pédagogie délivré par
l'Institut Pédagogique d'Etat Moscou
est reclassé et nommé Professeur
de Lycée Stagiaire indice 740 pour
compter du 14.8.74

Catégorie A, hiérarchie I
titulaire du Diplôme de Psychologie et de
pédagogie délivré par l'Institut Péda-
gogique d'Etat de Moscou, est reclassé
et nommé Professeur certifié de 1° échelon
indice 780 pour compter du 14.8.74;

Catégorie C, Hiérarchie I
titularisé et nommé Instituteur
Adjoint 1° échelon, indice 380
pour compter du 20.6.73 Acc=
2 ans, 8 mois, 20 jours.

.../...

- Promu Instituteur-Adjoint 2° échelon, !
indice 410 pour compter du 21.6.73 !
ACC = 7 ans 8 mois, 20 jours. !
- Promu au 3° échelon, indice 430 pour !
compter du 21.6.73 ACC = 5 ans, 8 !
mois, 20 jours. !
- Promu au 4° échelon, indice 460 pour !
compter du 21.6.73 ACC = 3 ans, 8 mois !
20 jours. !
- Promu au 5° échelon, indice 500 pour !
compter du 21.6.73 ACC = 1 an, 8 mois !
20 jours. !
- Promu au 6° échelon, indice 540 pour !
compter du 1.10.73 ACC = 10 mois, 13 !
jours. !

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et du point de vue de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Deuxième Vice-Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

BRAZZAVILLE, LE 9 AOÛT 1978

Le Ministre de l'Education Nationale,

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA

Antoine NDINGA

Le Ministre des Finances,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et du Travail,

Henri LOPES.

Alphonse MOUSSOU-POUATI.

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DFP.SGFPT.	3
D.B.	3
D.C.F.	1
DAAF	3
MEN.	3
Intéressés	2
Dossiers	6
SGCM/BC	3